

THE LOCAL BIRD

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EVENEMENT

(1^{er} Juin 2018)

- Article 1. Objet
- Article 2. Contrat
- Article 3. Conditions d'application
- Article 4. Conditions d'évolution
- Article 5. Délai de rétraction
- Article 6. Annulation
- Article 7. Prix
- Article 8. Frais de déplacement
- Article 9. Modalités de règlement
- Article 10. Délais de paiement
- Article 11. Pénalités de retard
- Article 12. Conditions d'escompte
- Article 13. Rabais et ristournes
- Article 14. Clauses résolutoires
- Article 15. Obligations de l'agence
- Article 16. Obligations du client
- Article 17. Responsabilité
- Article 18. Force majeure / Cas fortuit
- Article 19. Publication / Publicité
- Article 20. Juridiction compétent/ Droit applicable
- Article 21. Données personnelles

IMPORTANT : Nous vous prions de prendre connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes avec attention. Toutes les relations contractuelles et activités commercialisées par l'agence **The Local Bird** sont couvertes par ces Conditions Générales de Ventes, qui s'appliquent donc à toutes les relations contractuelles entre les clients et l'agence.

Article 1. Objet

The Local Bird, dont le siège est situé au 21 route de la Tournette 74290 Veyrier du Lac est une SAS (Société Anonyme Simplifiée) au capital de 9 450€ inscrite au Registre des Commerces et des Sociétés sous le numéro SIREN 819 526 260 et immatriculée conformément à la Loi Française et Code du Tourisme au Registre des Opérateurs de Voyage et de Séjours sous le numéro 74160008 attribué par Atout France ; et titulaire d'une garantie financière émise par l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme, 15 Avenue Carnot, 75017 Paris.

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations entre d'une part la société The Local Bird , dénommée « l'**Agence** », vendant les services définis ci-après, et d'autre part la personne physique ou morale, dénommée « le **Client** », achetant un ou plusieurs de ces services par l'intermédiaire d'un contrat tel que défini à l'article 2 des présentes. En qualité d'agence réceptive événementielle, les services proposés par The Local Bird sont les suivants :

- création, conseil et organisation d'**événements** grand public, privés ou professionnels comme par exemple : l'organisation d'anniversaires, d'enterrements de vie de jeune fille ou garçon, de séminaires, réceptions ou cocktails...,
- conseil pour le choix de prestataires d'un événement privé ou professionnel,
- service de conciergerie professionnelle en marque blanche pour de grands événements ou congrès.

Les services relatifs à du conseil sont assortis d'obligations de moyens. Le service relatif à de l'organisation est assorti d'obligations de résultats. Ces obligations sont détaillées dans l'article 15 des présentes.

Article 2. Contrat

Le devis complété des présentes conditions générales de vente constitue une proposition de contrat pour lequel le client, ou son éventuel mandataire pour lui-même, déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à sa conclusion et à l'exécution des obligations lui incombant. La validité de cette proposition de contrat sera spécifiée en nombre de jours sur le devis à compter de sa date d'envoi ou de présentation au client. Passé ce délai, les tarifs y figurant sont susceptibles d'être modifiés conformément à l'article 7, alinéa 2 des présentes et un nouveau devis sera établi par la société.

Le contrat est formé et les deux parties engagées dès réception par l'agence du devis dûment daté et signé par le client, revêtu du cachet du client et de la mention « Bon pour accord » et d'un exemplaire des présentes dûment paraphé et revêtu de la mention « Lu et approuvé ».

De convention expresse entre le client et l'agence, l'acte d'envoi du seul devis en conformité avec l'alinéa 2 du présent article vaut de sa part acceptation des termes du contrat et notamment des conditions générales de vente qui lui ont été remises.

Article 3. Conditions d'application

Toute prestation accomplie par l'agence implique de la part du client l'adhésion entière et sans réserves aux conditions du contrat, à l'exclusion de tout autre document tel que site Internet, prospectus, documents commerciaux, etc...

En cas de contradiction entre les dispositions figurant au devis signé par le client et celles figurant aux présentes conditions générales de vente, les dispositions du devis sont applicables.

En cas de dispositions particulières contractuelles différentes des présentes conditions générales de ventes, les conditions particulières sont appliquées.

Article 4. Conditions d'évolution

The Local Bird s'accorde le droit de modifier les articles des conditions générales de vente à tout moment. **Toute nouvelle version entre en vigueur le jour suivant sa publication sur le site <http://www.thelocalbird.com>; elle sera applicable à toute nouvelle proposition ou à tout avenant de contrat émis postérieurement à la date de publication.**

Article 5. Délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L121-21 et suivants du code de la consommation, **et dans le cas d'une vente à distance à un non-professionnel**, le client a la faculté d'annuler le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours, jours compris, à compter de la formation du contrat telle que stipulée à l'article 2 des présentes. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L121-25, **l'agence ne peut exiger ou obtenir du client**, directement ou indirectement, à quelque titre ni sous quelque forme que ce soit, une contrepartie quelconque ni aucun engagement ni effectuer des prestations de services de quelque nature que ce soit.

Article 6. Annulation

Tous les cas de désistement ou d'annulation dus au fait du client hors de la période de rétractation et ce, quelques en soient les causes à l'exclusion de causes résultant de forces majeures, dégage immédiatement l'agence de toutes obligations envers le client qui ne pourra prétendre ni au report de l'événement à une autre date ni au remboursement des sommes déjà versées. Celles-ci sont conservées par l'agence à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation du contrat.

ANNULATION TOTALE :

De 20 à 30 jours avant l'événement: 50% du montant total de l'événement sera facturé.

De 10 à 19 jours avant l'événement: 70% du montant total de l'événement sera facturé.

Moins de 10 jours avant l'événement : 100% du montant total de l'événement sera facturé.

ANNULATION PARTIELLE :

De 20 à 30 jours avant l'opération : 50% du prix unitaire sera facturé.

De 10 à 19 jours avant l'opération : 70% du prix unitaire sera facturé.

Moins de 10 jours avant l'événement : 100% du prix unitaire sera facturé.

Article 7. Prix

Les tarifs des services vendus sont ceux en vigueur au jour de l'envoi du devis au client. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils seront majorés du taux de TVA de 20% et des frais de déplacements conformément à l'article 8 des présentes. Les tarifs sont garantis durant la période de validité du devis conformément à l'article 2, alinéa 1 des présentes.

The Local Bird s'accorde le droit de modifier sa grille tarifaire à tout moment. Elle sera applicable à toute nouvelle proposition ou à tout avenant de contrat émis postérieurement à la date de modification.

Article 8. Frais de déplacement

Les frais de déplacement sont facturés en sus des services lorsque la présence d'un collaborateur de l'agence pendant l'événement est incluse dans les services vendus. Les frais de déplacement sont calculés selon le barème kilométrique en vigueur publié chaque année par la Direction Générale des Impôts ; la distance est calculée du siège social de l'agence jusqu'au lieu de l'événement du client.

Article 9. Modalités de règlement

Le règlement des services s'effectue exclusivement en euros :

- Soit en numéraire,
- Soit par carte bancaire via l'envoi d'un email par l'agence incluant un lien de paiement sécurisé en ligne,
- Soit par chèque à l'ordre de The Local Bird,
- Soit par virement aux coordonnées bancaires figurant sur la facture.

Le règlement des services est échelonné comme suit :

- Acompte de 70% du montant total sur présentation de facture à la signature du contrat ou à l'issue de la période de rétractation telle que stipulée à l'article 5 des présentes,
- Solde de 30% du montant total sur présentation de facture à la conclusion de l'événement.

A défaut de versement de l'acompte unique, et conformément à l'article 15, alinéa 3 des présentes, The Local Bird ne garantit pas la disponibilité des intervenants avec lesquels le devis a été chiffré. Toutefois, le client reste lié par les obligations souscrites au titre des présentes notamment en ce qui concerne les modalités de règlement et les conditions d'annulation visées à l'article 6.

Article 10. Délais de paiement

Sauf disposition contraire prévue au contrat, les factures sont payables :

- Dès présentation des factures pour les non-professionnels,
- À 30 jours pour les professionnels.

En cas de désaccord sur une partie des factures, le client s'oblige à payer sans retard les parties non contestées et à indiquer sous 5 jours ouvrables et par lettre recommandée avec accusé de réception à l'agence le motif de la contestation. A défaut de réclamation, le client se voit appliquer des pénalités de retard sur les montants restants dus conformément à l'article 11 des présentes.

Article 11. Pénalités de retard

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services facturés, le client doit verser à l'agence une pénalité de retard égale au taux directeur (taux de refinancement ou Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet, majoré de 10 points : soit 10,00 % (0,00 + 10) appliqué sur le montant TTC de la facture. En outre, ce défaut de paiement peut ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'agence.

La pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance mentionnée sur la facture sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Tous les frais que l'agence est amenée à supporter au titre de recouvrement de créances restant dues sont à la charge du client. Les pénalités courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31e jour suivant la date de la fin de l'exécution de la prestation de service. Elles ne sont pas soumises à TVA.

Article 12. Conditions d'escompte

Aucun escompte n'est consenti en cas de paiement anticipé.

Article 13. Rabais et ristournes

Les tarifs mentionnés au contrat comprennent les rabais et ristournes que l'agence serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Article 14. Clause résolutoire

Si dans les 15 jours ouvrés qui suivent une relance par lettre recommandée avec accusé de réception pour un retard de paiement assorti ou non de pénalités de retard le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente est résolue de plein droit et The Local Bird est dégagee immédiatement de toutes obligations envers le client. Le délai court à partir de la première présentation de la lettre recommandée.

Article 15. Obligations de l'agence

L'agence a obligation de mettre en œuvre tous les moyens qu'elle juge nécessaires et suffisants pour satisfaire ses clients dans la limite des services contractualisés avec obligations de moyens définis à l'article 1 des présentes.

L'agence a obligation de mettre en œuvre tous les moyens qu'elle juge nécessaires et suffisants pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un événement de force majeure tel que défini à l'article 19 des présentes ; elle doit informer le client dans les meilleurs délais en cas de survenance d'un événement de force majeure l'empêchant d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles.

De convention expresse entre le client et l'agence, il est convenu que l'agence effectue les réservations fermes avec son ou ses prestataires qu'après réception et encaissement effectif de l'acompte unique tels que définis à l'article 9 des présentes. En cas d'indisponibilité, pour la date souhaitée, du ou des prestataires prévus consécutivement au délai séparant la réalisation du devis de l'encaissement de l'acompte, l'agence a obligation de proposer au client un ou plusieurs prestataires équivalents ou similaires pour les services contractualisés avec obligations de résultat définis à l'article 1 des présentes. Cette nouvelle proposition de l'agence n'engage en aucun cas le client qui est libre de l'accepter ou non. En cas d'acceptation de la nouvelle proposition par le client, la relation entre l'agence et le client se poursuit dans les conditions stipulées aux présentes et sans modification du contrat initial. En cas de refus de la nouvelle proposition, le ou les acomptes sont remboursés au client dans les 30 jours, à compter de la réception par l'agence du refus écrit de ladite proposition.

Article 16. Obligations du client

Le client a obligation de loyauté avec la société afin de lui permettre de le conseiller au mieux de ses intérêts.

Le client, ayant la capacité et le pouvoir d'accepter ou de refuser les conseils prodigués, a obligation de les faire siens à partir de la contractualisation avec un ou plusieurs prestataires.

Le client a obligation de mettre en œuvre tous les moyens qu'il juge nécessaires et suffisants pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un évènement de force majeure tel que défini à l'article 19 des présentes ; il doit informer l'agence dans les meilleurs délais en cas de survenance d'un évènement de force majeure l'empêchant d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Le client a obligation d'être titulaire en son nom propre ou par délégation d'une assurance responsabilité civile ou responsabilité civile professionnelle en cours de validité ; en conséquence, le client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses participants ou ses assureurs à tout recours à l'encontre de The Local Bird en cas de survenance de tout fait cité à l'article 17 des présentes.

Article 17. Responsabilités

La responsabilité de chacune des parties est limitée aux engagements souscrits par elle aux termes du contrat ; en conséquence, la responsabilité de l'agence ne peut notamment pas être engagée en cas de préjudices directs ou indirects liés à l'intervention en dehors du contrat d'un ou plusieurs prestataires.

La responsabilité de chacune des parties ne peut pas être engagée quant à une non-exécution ou un retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente si l'inexécution ou le retard constaté découle d'un cas fortuit ou de force majeure tels que définis à l'article 19 des présentes.

La responsabilité de l'agence ne peut pas être engagée en cas de non-satisfaction du client pour des conseils prodigués conformément à l'article 16, alinéa 2 des présentes.

La responsabilité de l'agence ne peut également pas être engagée en cas de survenance des faits suivants :

- Vols, pertes de fonds et de valeurs appartenant au client ou aux participants survenus durant l'évènement objet du contrat,
- Accidents corporels ou matériels subis par le client ou les participants durant l'intervention d'un ou plusieurs prestataires intervenant au titre du contrat,
- Coups ou blessures que le client ou les participants pourrait causer à eux-mêmes ou aux autres à l'occasion de bagarres et d'accidents consécutifs ou non à un état alcoolique prononcé ou à la prise de stupéfiants,
- Dommages, directs ou indirects, et de quelque nature que ce soit, susceptibles d'atteindre les objets ou matériels déposés par le client ou les participants à l'occasion de l'évènement objet du contrat,
- Dommages, directs ou indirects, et de quelque nature que ce soit, que le client ou les participants pourrait causer à l'encontre d'un ou plusieurs prestataires ou de leurs préposés intervenant au titre du contrat,
- Dégradations causées par le client ou les participants aux matériels, équipements et/ou locaux, d'un ou plusieurs prestataires intervenant au titre du contrat. Les réparations et remboursements qui apparaîtraient nécessaires suite aux dégradations précitées seront à la charge exclusive du client qui s'engage à en supporter les coûts de remise en état.

La responsabilité de l'agence ne peut pas être engagée quant à ses services accessibles par Internet et n'exerce aucun contrôle de quelque forme que ce soit sur la nature ou les caractéristiques des données qui pourraient transiter par l'intermédiaire de son centre serveur.

ASSURANCES :

The Local Bird est assuré en responsabilité civile Organisateur auprès de la compagnie Hiscox Europe Underwriting Ltd, 19 rue Louis le Grand, 75002 Paris via l'intermédiaire de son courtier en assurance Gras Savoye sous le numéro de police : RCPAPST/222577.

Concernant l'individuel accident et l'assistance rapatriement, The Local Bird n'étant pas assuré à ce titre, les participants devront posséder une assurance multi-activités prenant en charge notamment les interventions sur site, l'évacuation hélicoptère, pour toutes les activités proposées pendant l'opération. Cette assurance doit couvrir tous les frais liés à l'accident, le rapatriement de l'accidenté vers l'hôpital le plus proche, déduction faite des frais remboursés par le régime de Sécurité Sociale ou la mutuelle habituelle de l'accidenté.

Article 18. Publication / Publicité

The Local Bird est susceptible de reproduire ou de diffuser tout ou partie de données de l'évènement sur son site Web ou sur des supports publicitaires. Sont considérées comme données de l'évènement le contenu manuscrit du Livre d'Or de la société The Local Bird, des publications sur les réseaux sociaux type Facebook, Twitter, Instagram ainsi que des photographies en relation avec l'évènement, au format argentique ou numérique et des vidéos, qui lui auraient été cédées à titre provisoire ou définitif par le client. Par les présentes, le client reconnaît céder les droits afférents aux données de l'évènement et autoriser expressément leur publication sur Internet ou sur des supports publicitaires au sens de l'article 9 du Code Civil et de la jurisprudence associée, notamment le droit à l'image.

Le Client déclare avoir recueilli les autorisations exprès des tiers figurant dans les données de l'évènement, notamment celles des parents ou tuteurs pour les mineurs, et dégager ainsi la société de tout recours de tiers à son encontre visant à interdire la publication de données de l'évènement ou à demander des dommages et intérêts.

Le Client déclare être informé des dispositions des alinéas 1 et 2 du présent article et disposer de la possibilité de refuser toute publication et cession de droits de données de l'évènement en portant la mention « Lu et approuvé, refus de publication et de cession de droit » sur l'exemplaire des présentes figurant au contrat tel que défini à l'article 2.

Article 19. Force majeure / Cas fortuit

Est un cas de force majeure ou un cas fortuit tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de la volonté de l'agence et faisant obstacle à la réalisation des services vendus, notamment les actes de puissance publique, les hostilités, les guerres, les émeutes, les actes terroristes, les faits du prince, les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, les intempéries exceptionnelles, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de la société ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que les avaries, les défaillances ou les retards d'un ou plusieurs prestataires, le blocage des télécommunications, le blocage d'Internet, la panne du matériel diffusant le service, l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières...

La partie désirant invoquer un événement de force majeure devra notifier immédiatement à l'autre partie le commencement et la fin de cet événement, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité.

METEO :

The Local Bird se réserve le droit de modifier, avec ou sans préavis, tout programme en fonction des conditions météorologiques ou de sécurité sans qu'aucun des participants ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Les horaires des activités peuvent être modifiés suivant les heures d'ouverture et de fermeture des remontées mécaniques éventuelles utilisées.

Article 20. Jurisdiction compétente / Droit applicable

Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par The Local Bird et en vue de l'application ou de l'interprétation des présentes conditions générales de vente, et à défaut de résolution amiable, seul est compétent le Tribunal de commerce d'Annecy. Le droit français est seul applicable.

Article 21. Données personnelles

Certaines informations doivent être obligatoirement fournies à The Local Bird par le Client lors de la demande de devis; elles sont signalées de manière visible par un astérisque dans le formulaire en ligne « Créez votre Expérience ». A défaut de les fournir, les demandes du Client ne pourront pas être traitées. Les autres informations demandées sont facultatives. Nous tenons à informer le Client qu'afin de permettre l'exécution de sa commande, certaines données (NOM, Prénom) seront communiquées aux partenaires de The Local Bird, fournisseurs des prestations de services réservées, lesquels pourront être situés hors de l'Union Européenne.

Par ailleurs, les données pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale par l'envoi d'offres promotionnelles ou commerciales de The Local Bird dans les conditions prévues par la loi.

Lors de la navigation sur le site The Local Bird, des cookies temporaires sont placés sur l'ordinateur de l'utilisateur afin de faciliter son expérience sur le site et proposer les offres les plus adéquates. Pour les désactiver, l'utilisateur doit consulter les informations propres à son navigateur. The Local Bird informe l'utilisateur que la désactivation des cookies peut avoir pour effet d'empêcher la consultation du site.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 Mai 2018 et à la loi informatique, fichiers et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression et de portabilité sur les données nominatives le/la concernant. Ces droits s'exercent par courrier postal à l'adresse suivante : The Local Bird, Service Relation Client, 21 route de la Tournette VEYRIER DU LAC.

Dans le cas où l'agence aurait besoin pour la bonne exécution de l'événement de recueillir des données personnelles concernant l'ensemble ou partie des participants auprès du Client, ce dernier s'engage et reconnaît avoir obtenu le consentement de l'ensemble des participants pour l'utilisation de leurs données communiquées aux fins de l'événement.

Les informations collectées sont enregistrées dans un fichier informatisé ayant pour finalité la gestion de notre clientèle et la promotion de nos services pour une durée de 10 ans, lequel a été déclaré auprès de la CNIL, le 13/12/2017. Les informations collectées sont confidentielles et seuls les collaborateurs de la Direction du service marketing et commercial The Local Bird peuvent y avoir accès.